

Sites et sols pollués : suites de la loi ALUR

Déploiement du dispositif SIS en Pays de la Loire et autres informations

Hélène MORIN – coordinatrice sites et
sols pollués, DREAL Pays de la Loire

15/10/2020



SIS : Qu'est-ce c'est ?

SIS : Secteurs d'Information sur les Sols

- L'article L.125-6 du code de l'environnement introduit la notion de Secteur d'Information sur les Sols (SIS) comme :

« Les terrains **où la connaissance de la pollution justifie**, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement »

- Objectif de conserver la mémoire



Échéance : 1^{er} janvier 2019

Les SIS sont arrêtés **par le représentant de l'État** dans le département et ils sont indiqués sur un ou plusieurs documents graphiques et annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu, ou à la carte communale.

informer

instruire

prévenir

Implications des SIS

- L. 556-2 du CE : « Les projets de construction ou de lotissement prévus dans un SIS font l'objet d'une **étude des sols** afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.
- Grand principe de la méthodologie SSP : réhabilitation pour un usage donné ≠ dépollution complète du site
- Notion d'usage :
 - Grands usages : industriel, commercial, bureaux, résidentiel
 - Usages particuliers : jardins, potagers,...(à proscrire et/ou à étudier)



Limites liées à détermination d'un SIS

- L'existence d'une pollution sur un terrain doit être matérialisée par des éléments factuels (étude documentaire et historique, analyses de sol,...), pouvant aller jusqu'à l'étude de sols des terrains en question mais pas nécessairement
- Art. R. 125-43. « Sont exclus des secteurs d'information sur les sols définis à l'article L. 125-6 :
 - ✓ 1° Les terrains d'emprise des **installations classées pour la protection de l'environnement** [en fonctionnement]] au titre du titre Ier du livre V du code de l'environnement et les installations nucléaires de base en exploitation ;
 - ✓ 2° Les terrains où les dispositions adaptées ont déjà été prises en application de l'article L. 515-12.
 - terrains avec des **Servitudes d'Utilité Publique** (autres restrictions d'usage non excluantes)
 - ✓ Les pollutions pyrotechniques mentionnées au chapitre III du titre III du livre VII du code de la sécurité intérieure ne sont pas mentionnées comme des pollutions des sols au sens des secteurs d'information sur les sols.»

Terrains SIS

- Caractéristiques des sites SIS en Pays de la Loire
 - ✓ Anciens sites ICPE avec des pollutions avérées
 - ✓ Anciennes décharges d'ordures ménagères avec des informations de localisation (source BASIAS, collectivités)
 - ✓ Etablissements scolaires de l'action « établissements sensibles" avec présence de pollutions (catégorie C ou B source)
 - ✓ Sites radio-contaminés avec des stériles miniers uranifères
- Données non exhaustives - enrichissement au fil du temps

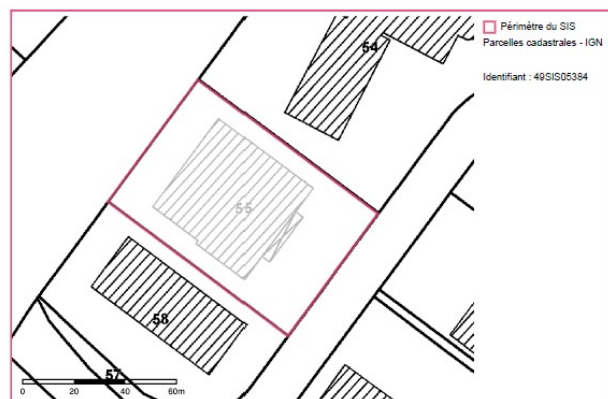
Contenu des SIS ?

Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 :

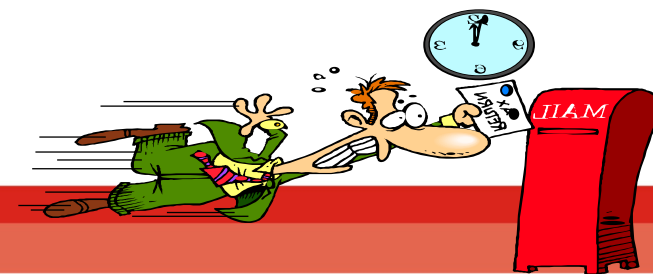
- Art. 125-42 : « Le dossier de projet de création de secteurs d'information sur les sols comprend, pour chaque secteur :

- une note présentant les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols ;

- un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale, délimitant le secteur d'information sur les sols. »



GÉORISQUES Secteur d'information sur les Sols (SIS)	
Identification	
Identifiant	49SIS05384
Nom usuel	GALVANOTEC
Adresse	3 rue Paul Langevin
Lieu-dit	
Département	MAINE-ET-LOIRE - 49
Commune principale	AVRILLE - 49015
Caractéristiques du SIS	L'établissement est situé dans la zone industrielle de la Croix Cadeau au Nord de la commune d'Avrillé, sur un terrain de 2500 m ² . En 2017, le site est entouré d'établissements industriels et est éloigné de toutes habitations. La société GALVANOTEC exerçait des activités de traitement de surfaces sous couvert d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 27 octobre 2003. En septembre 2012, l'établissement a transféré son activité au 13 rue Paul Langevin. Ce transfert a donné lieu à une cessation d'activité notifiée au préfet le 26/12/2012 pour une cessation effective début août 2012.
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	Le diagnostic environnemental a mis en évidence en 2013 des concentrations notables en composés chlorés dans les gaz du sol (trans-1,2-dichloroéthylène 403 mg/Nm ³ , tétrachloroéthylène 10,67 mg/Nm ³ , 1,1-dichloro-1-fluorethane 43 mg/Nm ³). Aucun impact n'a toutefois été décelé dans les eaux souterraines et dans l'air ambiant. De nouvelles investigations menées sur les gaz du sol en décembre 2016 montrent la présence de composés chlorés à des concentrations nettement inférieures à celles observées en 2013 (trans-1,2-dichloroéthylène 5,4 mg/Nm ³ , tétrachloroéthylène 1,1 mg/Nm ³ , 1,1-dichloro-1-fluorethane 2,2 mg/Nm ³). Ces nouvelles investigations ont permis de conclure à la compatibilité du site avec un usage de type industriel. Afin de confirmer l'absence d'impact en composés chlorés dans les eaux souterraines au droit du site et de s'assurer que les hypothèses retenues dans l'évaluation quantitative des risques sanitaires restent valables, le préfet a demandé à l'exploitant d'effectuer, sur l'année 2017, une nouvelle campagne de mesure de la qualité des eaux souterraines en période de basses eaux et de hautes eaux. Au vu de la compatibilité de l'état du site avec l'usage futur, il n'est pas prévu de travaux de dépollution. Toutefois, des restrictions d'usages sont à prendre en compte : maintien des dispositions constructives actuelles, maintien en état des piézomètres et des servitudes d'accès à ces derniers, encadrement des modifications d'usage, information des tiers susceptibles d'occuper le site, précision sur l'usage de la nappe.



SIS : Point d'avancement

2018		2019		2020
Jun	Janv	Jun	Janv	Jun

Nombre de
fiches SIS

Maine-et-Loire



Sept

51

Mayenne



Dec

59

Sarthe



Dec

113

Vendée



Juin

70

Loire Atlantique




Sept

172

 Pré-consultation

 Consultation

 Arrêté préfectoral – mise en diffusion des fiches

 Révision : intégration des stériles miniers

Disponibilité des données SIS

- Diffusion sur Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/pollutions-sols-sis-anciens-sites-industriels>



[Accueil](#)

[Mes risques](#)

[S'informer](#)

[Données](#)

[Aide](#)



70 résultat(s)

Nom du site	Commune principale	Adresse du site
FALCOME (ex PROLIFER RECYCLING)	85540 SAINT CYR EN TALMONDAIS	RUE DES DEUX PONTS LA BONNE AMIE
MAIRIE Nesmy (ex froger)	85310 NESMY	RUE DES TUILERIES LA BRETAUDIÈRE
Com com du Talmondais - ancien CET Avrillé	85440 AVRILLE	CHEMIN DE GUINEVEAU L'ERAUDIÈRE
COVED Centre Ouest Foussais Payré	85240 FOUSSAIS PAYRE	LA PAGNOLLE LA PAGNOLLE
Décharge Saint-Vincent-sur-Graon	85540 SAINT VINCENT SUR GRAON	D 45 LA GOBBINE
Tanneries de Fleuriais	85290 MORTAGNE SUR SEVRE	CHEMIN DE FLEURIAIS
VIRONA site de la Verrie	85130 LA VERRIE	4 RUE DE LA MOTTE
INOVA FRANCE SA	85130 LA VERRIE	ROUTE DÉPARTEMENTALE 111Z.I.

Autre diffusion

- Site DREAL (Sigloire) : données géolocalisées téléchargeables

Patrimoine des services de l'Etat en Pays de la Loire

Localiser Données

Données

- Tous les thèmes
- Nature - Paysage
- Risques Techno - Industries - Mines
- Installations classées
- Sites et sols pollués
 - Secteur d'Information sur les Sols (SIS) - Petite échelle
 - Secteur d'Information sur les Sols (SIS) - Grande échelle
 - Sites et sols pollués (BASOL)
 - Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS)
- PPRT

Risques industriels et technologiques en Pays de la Loire

Localiser Données

Données

- Tous les thèmes
- Installations classées
 - Établissements Seveso
 - ICPE toutes activités (y/c DDPP)
 - ICPE soumises à autorisation de la DREAL
 - ICPE Tours aéroréfrigérantes
 - ICPE agricoles
 - Carrières
 - IED
 - Silos
- Sites et sols pollués
 - Secteur d'Information sur les Sols (SIS) - Grande échelle
 - Secteur d'Information sur les Sols (SIS) - Petite échelle
 - Sites et sols pollués (BASOL)
 - Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS)

Autre article important de la loi ALUR

- Article L 556-1 : Projets de construction ou d'aménagement sur le site **d'une ancienne ICPE régulièrement réhabilitée**

« Sans préjudice des articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1, **sur les terrains ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée** pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues par ces mêmes articles, **lorsqu'un usage différent est ultérieurement envisagé, le maître d'ouvrage** à l'initiative du changement d'usage **doit définir des mesures de gestion de la pollution des sols et les mettre en œuvre** afin d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection de la sécurité, de la santé ou de la salubrité publiques, l'agriculture et l'environnement au regard du nouvel usage projeté.

[...] **Le maître d'ouvrage** à l'initiative du changement d'usage **fait attester de cette prise en compte par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués**, conformément à une norme définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement, ou équivalent. Le cas échéant, cette attestation est jointe au dossier de demande de permis de construire ou d'aménager. [...] »

(Art. L. 556-1 CE)

Implication de la loi ALUR pour l'Etat

Conformément à l'article **L. 125-6 du code de l'environnement** introduit par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi 'ALUR'), **l'État publie**, au regard des informations dont il dispose, une **carte des anciens sites industriels et activités de services**.



BASIAS

Inventaire
réalisé dans les
années 2000
non actualisé



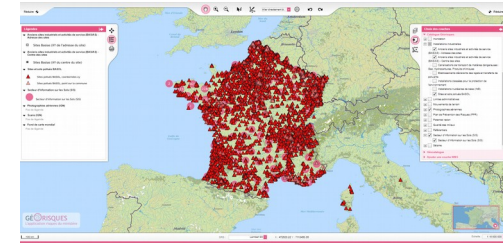
CASIAS

Inventaire
vivant –
actualisé avec
les données
dont dispose
l'Etat



Conséquences sur la diffusion des données

- Un portail unique de diffusion des données SSP : **Géorisques**



Géorisques

- *BASOL : localisation points*
- *SIS : fiches détaillées*
- *BASIAS : localisation points*

BasolWeb
BasiasWeb

Octobre 2020

Géorisques

- *BASOL : fiches détaillées*
- *SIS : fiches détaillées*
- *BASIAS : localisation points*

mi-2021

Géorisques

- *BASOL*
- *SIS*
- **CASIAS**
fiches détaillées

BasiasWeb

- Basolweb fermé d'ici fin 2020